

Document de référence pour le formulaire de demande de subvention Habitat faunique Canada,
 Sur la base de l'annexe B de « Un vocabulaire uniforme au sein des plans conjoints des habitats
 canadiens dans le cadre du PNAGS »

Le tableau suivant peut être utilisé pour aider à identifier le langage commun Termes / Catégories pour vos activités de projet :

TYPES OF PROJECT ACTIVITIES	USE	COMMON LANGUAGE TERM/CATEGORY TO BE USED IN WHC GRANT APPLICATION FORM:
Préservation de l'habitat *	→	Protection de l'habitat – à perpétuité
		Protection de l'habitat – moyen terme (10-99 ans)
Amélioration	→	Restauration des milieux humides
		Restauration des habitats associés
Gestion	→	Gestion (des actifs de l'habitat)
Intendance	→	Protection de l'habitat – court terme (<10 ans)
		Restauration des milieux humides
		Restauration des habitats associés
Coûts indirects	→	Planification de la conservation
Communication	→	Communication et éducation
Relations avec le gouvernement ou politique gouvernementale	→	Politiques d'utilisation du sol et de gestion des eaux
Fonds de dotation **	→	Planification de la conservation
Évaluation	→	Science
Reconnaissance et conception	→	Planification de la conservation
Coordination	→	Planification de la conservation
Surveillance	→	Science

* Les dépenses qui sont directement liés à l'acquisition de terrains ou d'intérêts fonciers, y compris un bail, une servitude ou une convention de conservation, aux fins de la conservation et de la gestion de la faune ne sont pas admissibles à une subvention d'HFC. Si ces activités font partie du projet, il doit être clairement indiqué que d'autres fonds de partenaires sont utilisés pour ces activités (fonds non-HFC).

** Les fonds d'HFC ne peuvent être utilisés pour contribuer à tout fonds de dotation. Si les contributions à un fonds de dotation font partie du projet, il doit être clairement indiqué que d'autres fonds de partenaires sont utilisés pour cette activité (fonds non-HFC).

S'il vous plaît examiner les définitions Initiative qui suivent pour obtenir des précisions à identifier la langue commune Conditions / catégories pour vos activités de projet:



***Un vocabulaire uniforme
au sein des plans conjoints des habitats canadiens dans le cadre du
PNAGS***

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE
9 juillet 2013

[Mis à jour en janvier 2021]

Table des matières

Introduction.....	1
Avantages d'un vocabulaire uniforme	1
Processus.....	1
Résultats.....	2
Prochaines étapes	2
Définitions des initiatives	4
Annexe A	17
Diagramme des catégories utilisant un vocabulaire uniforme	
Annexe B	18
Tableau des équivalences entre les termes du vocabulaire uniforme canadien et les termes de la North American Wetlands Conservation Act (NAWCA).....	18
Programmes en vocabulaire uniforme associés aux activités principales en vertu de la NAWCA.....	19

Introduction

En septembre 2011, le Conseil nord-américain de conservation des milieux humides (Canada) (CNACMH [Canada]) a demandé au groupe de travail sur la répartition des tâches, composé de membres du personnel du CNACMH, d'entreprendre des mesures qui permettraient de positionner stratégiquement les plans conjoints (PC) des habitats canadiens pour l'avenir. Parmi ces mesures, mentionnons l'élaboration des besoins des habitats sur 20 ans (2012-2032), de même que les besoins en matière de financement. Il a été reconnu que l'élaboration d'énoncés des besoins à long terme était compromise en raison de l'absence d'une terminologie commune parmi les quatre plans conjoints relatifs à l'habitat soit : Côte du Pacifique (PCCP), Intermontagnard canadien (PCIC), Prairies (PCHP), et de l'Est (PCHE). Bien que trois des quatre plans conjoints relatifs à l'habitat prévoient des plans de mise en œuvre quinquennaux (PCIC : 2010-2015, PCHP : 2007-2012, PCHE : 2007-2012), ces plans étaient fondés sur une terminologie différente ou comportaient des définitions différentes pour une même terminologie, en plus de comporter des échéanciers différents. De plus, seul le PCHP avait élaboré des objectifs à long terme (sur 25 ans) en matière d'habitat.

Par conséquent, le CNACMH (Canada) a demandé au groupe de travail d'harmoniser le langage des plans conjoints relatifs à l'habitat. Comme la plupart des plans conjoints s'apprêtaient à préparer de nouveaux plans quinquennaux, il était opportun de synchroniser le travail et les calendriers des plans en établissant un vocabulaire uniforme. Le présent document vise à fournir une information détaillée sur le vocabulaire uniforme de la terminologie de conservation utilisée dans les divers plans conjoints relatifs à l'habitat relevant du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS).

Avantages d'un vocabulaire uniforme

L'utilisation d'une terminologie commune dans le domaine de la conservation de l'habitat comporte plusieurs avantages, notamment :

- elle facilite le regroupement des objectifs des programmes et des objectifs en matière d'habitat en un énoncé des « besoins à l'échelle nationale »;
- elle facilite le suivi des réalisations par rapport aux objectifs à long terme en matière d'habitat;
- elle permet de regrouper et de comparer à l'échelle nationale les activités de programme et les réalisations de tous les plans conjoints relatifs à l'habitat au Canada;
- elle appuie la coordination des actions et des progrès en vue d'atteindre les objectifs de population continentale de la sauvagine dans le cadre du PNAGS.

Processus

Le nouveau vocabulaire uniforme en matière de conservation se fondait principalement sur les termes utilisés dans le Plan de mise en œuvre du PCHP de 2007, soit le plus récent plan conjoint ayant mis à jour sa terminologie de conservation.

Se fondant sur l'expérience du PCHP, les représentants de chaque plan conjoint des habitats ont établi une terminologie qui répond à leurs exigences particulières de même qu'au besoin d'un vocabulaire uniforme. La situation du PCHE était particulièrement complexe en raison des nombreux plans provinciaux dont il fallait tenir compte dans l'élaboration d'un vocabulaire uniforme. Parmi les autres points à examiner, il y avait le traitement des outils d'intendance et d'application des politiques et leurs nombreux résultats possibles.

En septembre 2012, le CNACMH (Canada) a approuvé les catégories utilisant un vocabulaire uniforme indiquées à l'Annexe A. Le présent document fournit des définitions et des exemples pour chaque catégorie afin de faciliter l'utilisation uniforme de termes dans les plans conjoints.

Résultats

Le travail du groupe de travail a mené à l'élaboration d'un vocabulaire uniforme, organisé selon une hiérarchie dans laquelle les initiatives constituent les résultats finaux, chaque initiative étant appuyée par divers programmes faisant appel à des outils précis requis pour atteindre un résultat en matière de conservation. Les catégories de programme renferment des exemples spécifiques. Le vocabulaire uniforme a été mis à jour (en janvier 2021) et consiste désormais en 12 initiatives, chacune comptant au moins un programme comme l'indique l'annexe A.

Dans la mise en œuvre d'un vocabulaire uniforme, les représentants des plans conjoints ou d'autres parties prenantes disposent de la latitude appropriée pour utiliser un programme particulier dans plusieurs initiatives à condition que ce programme soit l'outil approprié pour atteindre le résultat de chaque initiative visée (autrement dit un programme n'est pas associé à une seule initiative). Les plans conjoints devront donc préciser ce lien entre le programme et chaque initiative dans leur plan de mise en œuvre.

Chaque initiative comporte une définition, puis se décline en différents programmes. Chaque programme est ensuite décrit avec au moins un exemple illustrant la nature des activités visées par ce programme. À titre d'exemple, mentionnons l'élimination des espèces végétales envahissantes dans le cadre du programme de restauration écologique de l'Initiative de restauration des milieux humides.

Au cours de l'élaboration du vocabulaire uniforme, le groupe de travail a exprimé certaines préoccupations quant à la cohérence de la démarche voulant qu'un programme actuel puisse être appliqué dans une ou plusieurs initiatives et ce, pour tous les plans conjoints. Le programme le plus complexe est celui de l'intendance. Il a été reconnu que le programme d'intendance peut servir à l'atteinte des objectifs de plusieurs initiatives. À titre d'exemple, l'intendance des grands pâturages dans le contexte du PCHP est habituellement indiquée pour soutenir la protection de l'habitat alors que des projets d'extension comme le fourrage et la culture du blé d'hiver sont indiqués pour soutenir les objectifs en matière de restauration de l'habitat.

Prochaines étapes

La plupart des plans conjoints préparent actuellement de nouveaux plans de mise en œuvre et devraient donc utiliser ce document comme référence. Chaque plan conjoint des habitats canadiens devra continuer de communiquer les initiatives et les programmes aux partenaires provinciaux et autres partenaires pour assurer une compréhension et une application uniformes du vocabulaire uniforme. Ceci sera particulièrement important pour le PCHE du Québec où la définition et la signification des termes traduits doivent correspondre à celles des termes utilisés dans les autres provinces.

Les systèmes de suivi provinciaux et régionaux utilisés par les plans conjoints devront être modifiés pour permettre la reddition de compte à l'échelle des initiatives et des programmes. Graduellement le système national de suivi devra faire l'objet d'une mise à jour de manière à intégrer les éléments du vocabulaire uniforme et permettre une meilleure reddition de compte des résultats à l'échelle canadienne.

Au niveau international, des mesures ont été adoptées pour communiquer aux partenaires des États-Unis le nouveau vocabulaire du Canada et assurer une concordance appropriée avec le vocabulaire utilisé dans les propositions canadiennes soumises en vertu de la *North American Wetlands Conservation Act* (NAWCA) des États-Unis. Un tableau des équivalences entre les termes du vocabulaire uniforme canadien et les termes de la NAWCA figure à l'Annexe B. À l'avenir et une fois l'approbation du United States Fish and Wildlife Service (USFWS) et du U.S. NAWCC obtenue suite à des consultations, nous espérons que les bénéficiaires canadiens de subventions en vertu de la NAWCA pourront décrire leurs activités dans le vocabulaire uniforme utilisé au Canada.

La mise en œuvre de la nouvelle terminologie peut apporter d'autres raffinements aux initiatives et aux programmes comme améliorer la clarté et la cohérence des définitions associées ou des exemples. Par conséquent, il faudra revoir le présent document selon les besoins.

Définitions des initiatives

- I. Protection de l'habitat – à perpétuité (P) :** il s'agit de la protection, ou la conservation, de l'habitat fonctionnel de la sauvagine et l'offre à perpétuité d'un habitat adéquat pour d'autres espèces d'oiseaux.

Programme du vocabulaire uniforme	
Description	Exemples
Charges à des fins de conservation – offertes (P)	
Obtention d'un intérêt de conservation sur des terres privées grâce au transfert des droits par un don et inscrit sur le titre de la propriété.	Comprend les servitudes réelles à des fins de conservation au Québec, les accords de conservation au Manitoba, les conventions de conservation en Colombie-Britannique et les servitudes de conservation (sauf C.-B. et Québec).
Charges à des fins de conservation – payées (P)	
Obtention d'un intérêt de conservation sur des terres privées grâce au transfert des droits par un achat et inscrit sur le titre de la propriété.	Comprend les servitudes réelles à des fins de conservation au Québec, les accords de conservation au Manitoba, les conventions de conservation en Colombie-Britannique et les servitudes de conservation (sauf C.-B. et Québec).
Désignation par la Couronne	
Désignations juridiques assurant une meilleure protection des terres de la Couronne ou la protection complète des terres contre l'exploitation minière et la production d'énergie hydroélectrique. Désignation de terres abandonnées à la propriété de la Couronne avec des engagements de conservation.	Désignation de la protection de l'habitat faunique, désignation d'habitat protégé au titre de la Loi sur les espèces en péril (LEP).
Acquisition en fief simple – achat	
Achat d'un habitat par un organisme partenaire qui se traduit par un transfert de propriété.	Achats par des organismes non gouvernementaux (p. ex. Canards Illimités Canada, Conservation de la nature Canada), des fondations provinciales pour la nature ou des organismes équivalents.
Acquisition en fief simple – don	
Don d'un habitat par un organisme partenaire qui se traduit par un transfert de propriété.	Dons en vertu du Programme de dons écologiques du gouvernement du Canada. Don simple qui ne bénéficie pas des avantages du Programme des dons écologiques.
Gestion de terres privées (P)	
Protection de zones de propriété privée par l'inscription contre le titre.	Réserve naturelle (Québec) : Entente de gestion pour la conservation inscrite contre le titre de propriété et rendue publique pour un terme perpétuel.

II. Protection de l'habitat – moyen terme (M) : il s'agit de la protection (ou de la conservation) de l'habitat fonctionnel de la sauvagine et de l'offre d'un habitat convenable pour les autres espèces d'oiseaux pour une période de 10 à 99 ans.

Programme du vocabulaire uniforme	
Description	Exemples
Charges à des fins de conservation – offertes (M)	
Obtention d'un intérêt de conservation sur des terres privées grâce au transfert des droits par un don et inscrit sur le titre de la propriété.	Comprend les servitudes réelles à des fins de conservation au Québec, les accords de conservation au Manitoba, les conventions de conservation en Colombie-Britannique et les servitudes de conservation.
Charges à des fins de conservation – payées (M)	
Obtention d'un intérêt de conservation sur des terres privées grâce au transfert des droits par un achat et inscrit sur le titre de la propriété.	Comprend les servitudes réelles à des fins de conservation au Québec, les accords de conservation au Manitoba, les conventions de conservation en Colombie-Britannique et les servitudes de conservation.
Location (M)	
Un organisme partenaire loue une terre pour pouvoir l'utiliser.	Location à long terme, location-achat, bail viager, cession-bail.
Accords de conservation ou accords de coopération pour l'utilisation des terres (M)	
Accords juridiques mis au point et signés avec les propriétaires fonciers/gestionnaires de terres dans le but de protéger l'habitat dans son état actuel.	CIC – les accords pour les milieux humides, d'une durée de 30 ans, avec des propriétaires dans le bassin versant d'un milieu humide pour en permettre l'amélioration.
Accords avec la Couronne (M)	
Tout outil mis à la disposition de la Couronne pour garantir les intérêts liés à la conservation sur les terres de la Couronne pour une période définie.	Accords de conservation signés avec la Couronne, les permis d'occupation, les accords de protocole avec la Couronne et les projets prévoyant une clause de protection.
Accords municipaux ou industriels (M)	
Un organisme partenaire collabore avec le conseil d'une municipalité ou d'un comté (gouvernement local) afin de protéger l'habitat qui relève de son autorité. Peut comprendre la contribution aux plans d'aménagement, la mise en œuvre de politiques provinciales et la signature d'ententes. Comprend également la collaboration avec l'industrie en ce qui a trait aux terres qui sont sous son contrôle.	Accord d'intendance municipale signé avec Terre-Neuve en vertu duquel la municipalité s'engage à assurer une bonne intendance de ses ressources naturelles. Par l'entremise de ce partenariat, les ressources du Plan conjoint des habitats de l'Est sont disponibles pour l'élaboration de plans de conservation des milieux humides afin de restaurer les milieux humides dégradés, de fournir des occasions d'éducation et de promouvoir la participation des résidents à l'utilisation et à la protection de leurs ressources.
Gestion de terres privées (M)	
Protection de zones de propriété privée par l'inscription contre le titre.	Landowner Habitat Program (LHP), Alberta – offre une compensation aux propriétaires fonciers qui choisissent de conserver l'habitat; toutefois, les accords (d'une durée de 5 à 20 ans) sont uniquement offerts aux propriétaires fonciers

	disposés à fournir un accès public raisonnable aux utilisateurs à des fins récréatives.
	Réserve naturelle (Québec) : entente de gestion pour la conservation inscrite contre le titre de propriété et rendue publique pour un terme de 25 ans à moins de la perpétuité.

III. Protection de l'habitat – court terme (C) : il s'agit de la protection (ou de la conservation) de l'habitat fonctionnel de la sauvagine et de l'offre d'un habitat adéquat pour d'autres espèces d'oiseaux pour une période inférieure à 10 ans.

Programme du vocabulaire uniforme	
Description	Exemples
Location (C)	
Un organisme partenaire loue annuellement une terre pour pouvoir l'utiliser.	Location à long terme, location-achat, bail viager, cession-bail.
Accords de conservation ou accords de coopération pour l'utilisation des terres (C)	
Accords juridiques mis au point et signés avec les propriétaires fonciers/gestionnaires de terres dans le but de protéger l'habitat dans son état actuel.	Les accords annuels avec des propriétaires pour retarder la fenaison.
Accords avec la Couronne (C)	
Tout outil mis à la disposition de la Couronne pour garantir les intérêts liés à la conservation sur les terres de la Couronne pour une période définie.	Accords de conservation signés avec la Couronne, les permis d'occupation, les accords de protocole avec la Couronne et les projets prévoyant une clause de protection.
Accords municipaux ou industriels (C)	
Un organisme partenaire collabore avec le conseil d'une municipalité ou d'un comté (gouvernement local) afin de protéger l'habitat qui relève de son autorité. Peut comprendre la contribution aux plans d'aménagement, la mise en œuvre de politiques provinciales et la signature d'ententes. Comprend également la collaboration avec l'industrie en ce qui a trait aux terres qui sont sous son contrôle.	Identification, par les partenaires du PCIC travaillant avec la ville de Kamloops, des prairies et des milieux humides prioritaires pour un zonage de conservation (Environmental Development Permit Areas et parcs potentiels) dans leur planification communautaire d'un site en cours de développement. Un protocole d'entente d'une durée de 9 ans entre la Nature Trust de la Colombie-Britannique et TimberWest Forest Corporation pour développer des relations de travail collaboratives visant la conservation de la biodiversité sur l'île de Vancouver.
Gestion de terres privées (C)	
Protection de zones de propriété privée par la sensibilisation.	Landowner Habitat Program (LHP), Alberta – offre une compensation aux propriétaires fonciers qui choisissent de conserver l'habitat; toutefois, les accords (d'une durée de 5 à 10 ans pour la présente initiative) sont uniquement offerts aux propriétaires fonciers disposés à fournir un accès public raisonnable aux utilisateurs à des fins récréatives.

Sensibilisation	
Programmes dans le cadre desquels des renseignements sont fournis aux gestionnaires des terres afin de réduire les risques de perte de milieux humides ou d'habitats associés. Généralement, les activités découlant de ces programmes ne donnent pas lieu à la signature d'ententes.	Outils du Québec pour la conservation des milieux humides – outils qui fournissent aux municipalités l'accès aux renseignements sur la répartition et la valeur des milieux humides situés dans leur compétence administrative. Ontario – Programme de participation communautaire à la gestion du poisson et de la faune (PPCGPF) qui fournit un soutien financier aux projets visant la protection du poisson et de la faune et leur habitat.

IV. Restauration des milieux humides : la création ou l'amélioration d'habitats de milieux humides (et les services qu'ils offrent à la sauvagine et à d'autres espèces d'oiseaux).

Programme du vocabulaire uniforme	
Description	Exemples
Mise en œuvre des pratiques de gestion bénéfiques dans le domaine de l'agriculture	
Mise en œuvre des pratiques de gestion optimales par l'entremise de programmes.	Le mécanisme d'exécution varie selon la province, mais il inclut la restauration des milieux humides, la gestion des étangs à castors, les mesures de contrôle des petits étangs de ferme et des espèces envahissantes.
Restauration écologique	
Restauration de la fonction écologique d'un milieu humide modifié ou endommagé qui n'a pas été complètement perdue. Ce programme du vocabulaire uniforme ne change pas les niveaux d'eau des milieux humides.	Comprend le contrôle de la pousse de quenouilles pour atteindre des conditions de marais semi-émergents ou l'élimination d'espèces végétales envahissantes comme la salicaire pourpre, les phragmites ou la châtaigne d'eau, ainsi que l'ajout de clôtures pour éloigner le bétail.
Restauration hydrologique	
Restauration de l'hydrologie d'un milieu humide qui entraîne des changements de niveaux d'eau. Ce programme du vocabulaire uniforme comprend également la création de milieux humides, s'il y a lieu.	Programmes et activités d'aménagement de milieux humides par les méthodes traditionnelles, aménagement de barrages de fossés dans le cas des milieux humides restaurés.
Structures de nidification	
Nouvelles structures installées pour augmenter la productivité de la sauvagine d'un milieu humide en améliorant le taux de succès de la nidification.	Comprend des tunnels de nidification (« poulaillers ») placés dans les milieux humides pour accroître la nidification de la sauvagine et le succès de cette nidification, ainsi que l'installation de nichoirs à cavité pour les canards cavicoles, notamment les canards branchus, les Harles couronnés et les Garrots d'Islande, et de structures en bois pour les eiders.
Sensibilisation	
Des renseignements sont fournis aux gestionnaires des milieux afin de promouvoir l'amélioration ou la création de milieux humides.	Feuillets de renseignements au niveau local, régional, national sur l'importance de la création et l'amélioration de la structure/fonction des milieux humides et sur l'aide disponible pour restaurer ces milieux.

- V. **Restauration des habitats associés** : la création ou l'amélioration d'un habitat associé propice aux espèces de sauvagine.

Programme du vocabulaire uniforme	
Description	Exemples
Mise en œuvre des pratiques de gestion bénéfiques dans le domaine de l'agriculture	
Mise en œuvre des pratiques de gestion bénéfiques par l'entremise de programmes.	Couverture végétale et barres de levée.
Restauration écologique	
Restauration de la fonction écologique d'un habitat associé qui a été modifié ou endommagé sans avoir été complètement détruit.	Comprend l'installation de clôtures, la plantation dans les habitats associés, la plantation d'arbres et l'élimination des espèces envahissantes.
Sensibilisation	
Des renseignements sont fournis aux gestionnaires des milieux afin de promouvoir l'amélioration ou la création d'habitats associés.	<i>Cultures annuelles</i> : collaborer avec les producteurs afin d'encourager la production de cultures annuelles bénéfiques à l'habitat de la sauvagine. <i>Fourrage</i> : collaborer avec les producteurs de fourrage pour encourager la conversion des terres cultivées en couverture végétale pérenne. <i>Restauration des grands pâturages libres</i> : utiliser les projets de gestion des pâturages pour réintroduire les cultures pérennes dans les habitats associés. <i>Autres projets de sensibilisation connexes relatifs aux plans conjoints des habitats.</i>
Mesures incitatives	
Programmes dans le cadre desquels des fonds sont fournis aux gestionnaires des terres afin de réduire les risques de perte d'habitats associés.	<i>Cultures annuelles</i> : offrir des incitatifs financiers afin d'encourager la production de cultures annuelles bénéfiques à l'habitat de la sauvagine. <i>Fourrage</i> : offrir des incitatifs financiers pour encourager la conversion des terres cultivées en couverture végétale pérenne.
Structures de nidification	
Structures installées pour augmenter la productivité de la sauvagine dans les habitats associés en améliorant le taux de succès de la nidification. Les structures de nidification compensent la disponibilité limitée de l'habitat de nidification dans les habitats associés.	Comprend l'installation de nichoirs à cavité pour accroître la nidification de la sauvagine et le succès de cette nidification.
Ensemencement d'un couvert de nidification	
Restauration des habitats associés par la conversion à des cultures pérennes qui seront gérées en tant qu'habitat de la sauvagine.	Planter des herbes de saison chaude dans le cadre d'un projet de restauration de prairie herbacée.

VI. Politiques sur les terres et les eaux : la création ou la modification des politiques qui touchent l'utilisation des terres ou qui favorisent l'adoption de pratiques plus durables fondées sur des données scientifiques afin de justifier les modifications propose :

- Politiques et programmes fondés sur des mesures incitatives : initiatives dans le cadre desquelles les partenaires s'efforcent d'augmenter le financement pour ces programmes incitatifs ou la façon dont ils sont gérés.
- Politiques fondées sur des règlements : initiatives et stratégies réglementaires visant le gouvernement.

Programme du vocabulaire uniforme	
Description	Exemples
Politique agricole	
Influe sur l'élaboration et la mise en œuvre de programmes agricoles. La mise en œuvre proprement dite des pratiques de gestion bénéfiques, lorsque les ressources des partenaires sont utilisées aux fins de prestation, devrait faire partie des programmes appropriés au sein d'autres initiatives – p. ex. la mise en œuvre des pratiques de gestion bénéfiques des milieux humides doit être saisie dans l'initiative de restauration des milieux humides – programme de mise en œuvre des pratiques de gestion bénéfiques dans le domaine agricole.	Coûts liés aux ateliers ou présentations, coûts pour la tenue de réunions et les déplacements. Contrats pour la conduite ou la coordination de politiques. Contrats pour les études et rapports liés directement, p. ex. liste des pratiques de gestion bénéfiques. Pratiques de gestion bénéfiques et plans environnementaux des fermes. Comprend également les facteurs liés à l'imposition, au développement de marchés et à l'utilisation des terres (les facteurs externes qui influent sur l'utilisation des terres, comme l'éthanol). Développement et diffusion des politiques si elles proviennent de partenaires non gouvernementaux.
Politique relative aux eaux côtières	
Les eaux côtières qui se situent en dessous de la zone de végétation émergente constituent une compétence partagée entre les gouvernements. Il faut cerner les autorités gouvernementales pertinentes, puis assurer la collaboration avec celles-ci et l'industrie dans le but de protéger ces zones.	Coûts liés aux ateliers ou présentations, coûts pour la tenue de réunions et les déplacements. Contrats pour la conduite ou la coordination de politiques. La Politique de protection des zones côtières du Nouveau-Brunswick.
Politique relative aux terres forestières	
Vise à accroître les niveaux de protection sur les terres forestières de la Couronne et les terres forestières privées. Garantit que les orientations en matière de politiques sont mises en œuvre par l'entremise de divers programmes adaptés aux réalités géographiques et administratives. Des politiques établissant une base solide pour le partage des responsabilités en matière d'intendance des forêts au moyen de diverses	Coûts liés aux ateliers ou présentations, coûts pour la tenue de réunions et les déplacements. Contrats pour la conduite ou la coordination de politiques. Contrats pour les études et rapports liés directement, p. ex. zones tampons. Pratiques de gestion bénéfiques. Comprend également les facteurs liés à l'imposition, au développement de marchés et à l'utilisation des terres (les facteurs externes qui influent sur l'utilisation des terres, comme l'éthanol).

approches de soutien tant sur les terres de la Couronne que sur les terres privées.	Développement et diffusion des politiques si elles proviennent de partenaires non gouvernementaux.
Politique sur les milieux humides	
Collaborer avec le gouvernement pour accroître le niveau de protection des milieux humides. Comprend également la collaboration avec les gouvernements en ce qui a trait à la délivrance de permis pour l'utilisation de l'eau, à la circulation de l'eau et à la répartition des ressources en eau. Comprend les milieux humides d'eau douce et littoraux.	Coûts liés aux ateliers ou présentations, coûts pour la tenue de réunions et les déplacements. Contrats pour la conduite ou la coordination de politiques. Contrats pour les études et rapports liés directement, p. ex. le ruisseau Broughton. Pratiques de gestion bénéfiques. Comprend également les facteurs liés à l'imposition, au développement de marchés et à l'utilisation des terres (les facteurs externes qui influent sur l'utilisation des terres, comme l'éthanol). Développement et diffusion des politiques si elles proviennent de partenaires non gouvernementaux.
Planification intégrée de l'utilisation des terres	
Collaborer avec tous les ordres de gouvernement pertinents et l'industrie pour protéger l'habitat dans le cadre des plans d'aménagement des terres privées et publiques par l'entremise de la gestion intégrée des bassins versants, de la gestion forestière et de la planification de l'utilisation des terres.	Coûts liés aux ateliers ou présentations, coûts pour la tenue de réunions et les déplacements. Contrats pour la conduite ou la coordination de politiques. Contrats pour les études et rapports liés directement, p. ex. la gestion intégrée du bassin versant de la Ville de Burnaby (comme décrite dans la Green Bylaws Toolkit). Pratiques de gestion bénéfiques. Comprend également les facteurs liés à l'imposition, au développement de marchés et à l'utilisation des terres (les facteurs externes qui influent sur l'utilisation des terres, comme l'éthanol). Développement et diffusion des politiques si elles proviennent de partenaires non gouvernementaux.
Relations entre le gouvernement et l'industrie	
Établissement de relations avec les principaux membres de l'industrie et du gouvernement.	Comprend également des analyses des politiques ministérielles et des codes de pratique, qu'ils soient nouveaux ou en évolution. Comprend l'établissement de partenariats financiers.

VII. Gestion (des actifs de l'habitat) : le maintien de la productivité de la sauvagine dans le cadre des projets existants et l'offre d'un habitat convenable pour les autres espèces d'oiseaux.

Programme du vocabulaire uniforme	
Description	Exemples
Milieux humides naturels	
Comprend la gestion des milieux humides d'origine naturelle, de la planification à la mise en œuvre.	La réparation et l'entretien des systèmes aménagés pour exclure le bétail (clôtures, barrières), planification de la gestion.
Milieux humides aménagés	
Comprend les activités de gestion des projets sur les milieux humides comprenant des structures construites, de la planification à la mise en œuvre.	Réparation et entretien des barrages et des structures, exécution des travaux, enlèvement des barrages de castors.
Habitats associés et milieux humides associés	
Comprend les activités de gestion relativement aux projets dans les habitats associés et les milieux humides isolés, de la planification à la mise en œuvre.	Gestion de la couverture, notamment le contrôle de la fenaison, du broutage et des mauvaises herbes, la surveillance en matière de conformité et le rétablissement de la couverture.
Reconstruction des milieux humides	
Comprend la reconstruction des projets relatifs aux milieux humides dont la durée de vie utile est terminée, de la planification à la mise en œuvre.	Mise à niveau ou remplacement des ouvrages, évaluation économique et biologique, renouvellement des ententes conclues avec les propriétaires fonciers.
Reconstruction d'habitats associés	
Comprend la reconstruction des projets relatifs aux habitats associés dont la durée de vie utile est terminée, de la planification à la mise en œuvre.	Mise à niveau ou remplacement des ouvrages, évaluation économique et biologique, renouvellement des ententes conclues avec les propriétaires fonciers.
Structures de nidification	
Comprend l'entretien continu des structures de nidification installées.	Surveillance, entretien.
Mise hors service des habitats associés	
Comprend toutes les activités liées à la mise hors service d'un projet dans un habitat associé dont la durée de vie utile est terminée, de la planification à la mise en œuvre.	Enlèvement des structures, retour à un état naturel moins performant pour la sauvagine, abandon des permis.
Mise hors service des milieux humides	
Comprend toutes les activités liées à la mise hors service d'un projet relatif aux milieux humides dont la durée de vie utile est terminée, de la planification à la mise en œuvre.	Enlèvement des structures, retour à un état naturel moins performant pour la sauvagine, abandon des permis.

VIII. Planification de la conservation : cette initiative comprend la planification et la coordination des programmes de conservation du PNAGS.

Programme du vocabulaire uniforme	
Description	Exemples
Coordination des programmes	
Englobe toutes les activités de planification et de coordination liées à la prestation du programme.	Administration et organisation de programmes de conservation d'habitats, de structures organisationnelles, de réunions, de conférences, de visites sur le terrain et d'autres activités fondées sur les partenariats. Une part importante des coûts de coordination provient de l'allocation d'une partie des coûts indirects encourus par le siège social du partenaire de prestation en lien avec l'activité selon une formule définie dans la <i>North American Wetlands Conservation Act</i> .
Outils de planification	
Englobe toutes les activités associées à l'élaboration et l'application d'outils de conservation.	Modèle de productivité de la sauvagine, système d'aide à la décision, modèles d'efficacité économique.

IX. Science : cette initiative comprend toutes les activités aboutissant à un résultat en matière de recherche, d'évaluation, de surveillance et d'inventaire.

Programme du vocabulaire uniforme	
Description	Exemples
Évaluation des programmes sur l'habitat	
Comprend la surveillance des progrès réalisés dans le cadre des programmes sur les habitats, l'évaluation de la réussite, de l'efficacité et du rendement des programmes de conservation.	Projet d'évaluation du Plan conjoint des habitats des Prairies, Étude sur la variation spatio-temporelle du succès de la nidification, évaluation des cultures de blé d'hiver
Sciences physiques	
Programme qui vise à mieux comprendre les processus physiques de base.	Travaux sur la qualité de l'eau, l'hydrologie, la séquestration du carbone, les modèles d'ensembles climatiques, l'échantillonnage, etc.
Inventaire de l'habitat et du paysage	
Comprend la mesure, la quantification et la qualification des caractéristiques du paysage qui ne peuvent être directement attribuables à un autre programme de conservation (p. ex. l'achat de terre, la restauration hydrologique, etc.).	Études de la couverture terrestre boréale, Inventaire canadien des milieux humides, cartographie de l'utilisation traditionnelle des milieux
Sciences de la sauvagine et de la faune	
Activités conçues pour comprendre la biologie de la sauvagine et d'autres espèces.	Étude sur le changement de l'utilisation durable des terres boréales, études sur la nidification du canard pilet et la survie des canetons, étude sur la nidification des oiseaux de rivage, programme de surveillance des oiseaux de marais.
Sciences sociales	

Activités conçues pour comprendre les attitudes de la société à l'égard des milieux humides et des habitats qui leur sont associés. Comprend les études sur la dimension humaine s'appuyant sur les sciences sociales pour examiner les questions relatives à la recherche qui ont des implications sur la conservation des milieux humides et de la sauvagine par la compréhension et l'élimination des barrières socioéconomiques à la conservation des milieux humides ainsi que les comportements normatifs concernant les décisions sur l'utilisation des terres.	Comprend les entrevues, les sondages, les questionnaires, les communications et la sensibilisation.
Sciences économiques	
Comprendre la valeur économique que les milieux humides et les habitats associés ou la faune qu'ils appuient apportent à la société.	Comprend les biens et services écologiques comme facteurs économiques justifiant la modification de l'utilisation des terres, l'incidence du drainage des milieux humides sur les coûts liés aux inondations et l'analyse de rentabilité pour la conservation des milieux humides.

- X. **Communication et éducation** : programmes visant à informer et éduquer le public et les partenaires afin de faire preuve de leadership sur les enjeux liés aux politiques du gouvernement ou de l'industrie, et à favoriser les nouvelles possibilités de financement et de partenariats. Ces activités sont associées à la promotion du PNAGS et des plans conjoints, ainsi que des programmes et projets connexes dans le cadre de cette initiative.

Programme du vocabulaire uniforme	
Description	Exemples
Communication et éducation	
Faire la promotion de la valeur des milieux humides et des habitats qui leur sont associés principalement auprès du public et d'organismes réputés en tant qu'agents crédibles voués à la protection de ces ressources. Cela accroît la capacité d'influer sur plusieurs sujets importants touchant les programmes du PNAGS.	Comprend les honoraires professionnels, les coûts, des expositions, des brochures, des conférences de presse, des présentations, des sites Web, etc.
Retombées des succès de conservation	
La reconnaissance des programmes et de diverses agences de financement dans des événements, sur des panneaux et dans des communiqués de presse.	Reconnaissance lors des célébrations et dans les communiqués de presse.

- XI. Dommages aux cultures :** Compensation pour les propriétaires fonciers des dommages aux cultures causés par la sauvagine et des mesures prises pour prévenir ces dommages.

Programme du vocabulaire uniforme	
Description	Exemples
Compensation pour les dommages aux cultures	
Compensation des dommages aux cultures causés par la sauvagine.	Programmes de compensation provinciaux pour les propriétaires de terres agricoles dont les cultures ont été consommées ou endommagées par la sauvagine dans sa recherche de nourriture. La compensation pour les cultures endommagées par la sauvagine couvre une partie des pertes ou des dommages pour les produits agricoles admissibles.
Prévention des dommages aux cultures	
Programmes de prévention des dommages aux cultures causés par la sauvagine.	Comprend l'établissement de lieux d'alimentation substitutifs sous la forme de postes d'alimentation, de points d'appât et de cultures de diversion dans les régions où la sauvagine cause généralement des dommages importants ainsi que le coût des activités d'effarouchement de la sauvagine (main-d'œuvre et équipement).

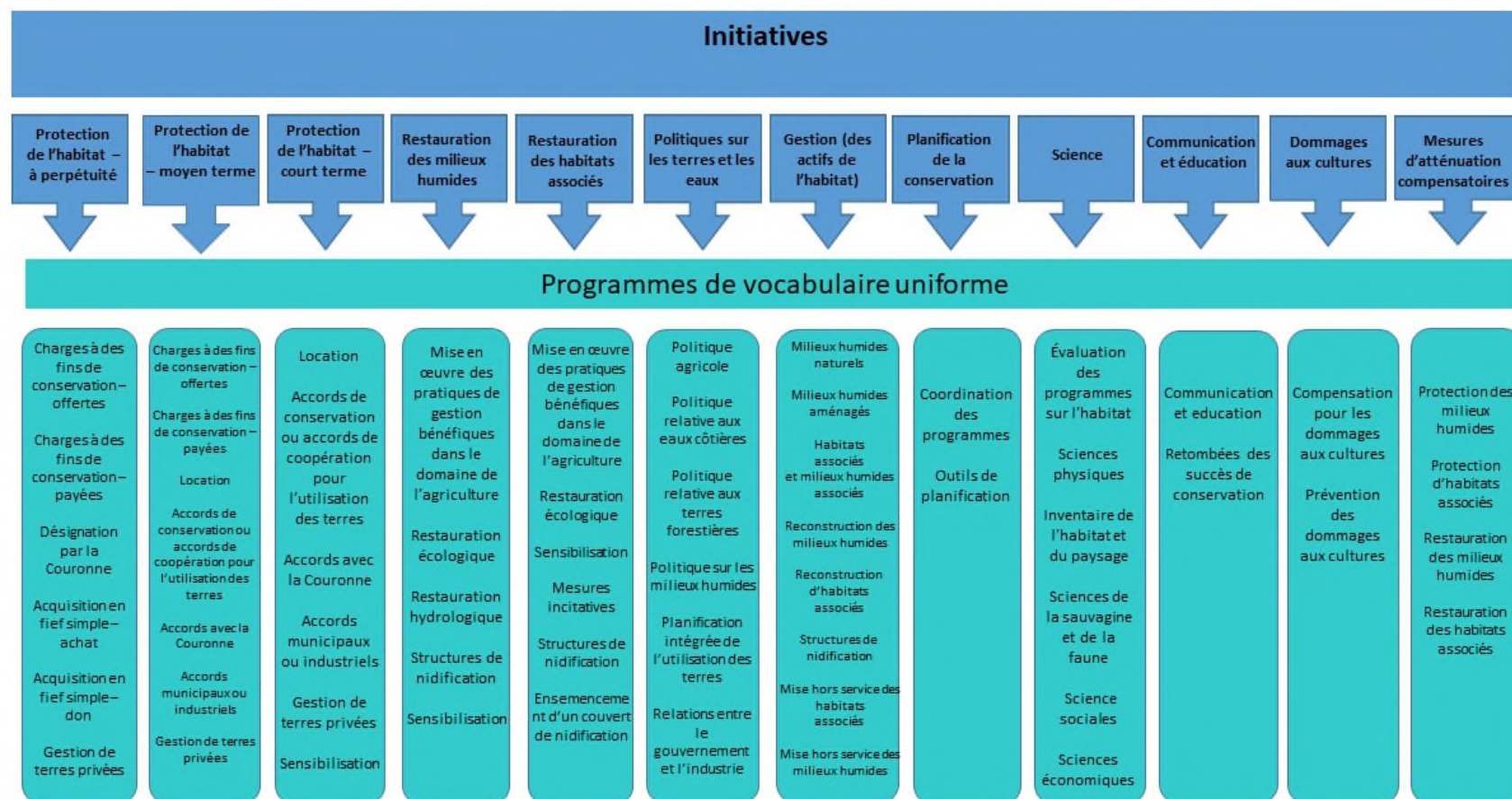
- XII. Mesures d'atténuation compensatoires :** la création, la préservation, la restauration ou l'amélioration des milieux humides ou d'habitats associés pour compenser les répercussions sur d'autres milieux humides ou d'habitats associés. Aligné avec les exigences provinciales, territoriales et fédérales en matière de compensation, ou avec les exigences propres à un projet.

Programme du vocabulaire uniforme	
Description	Exemples
Protection des milieux humides	
Protection de milieux humides dans une zone adjacente ou située dans la même région que le milieu humide qui sera altéré ou détruit par un projet (p. ex. l'exploitation d'une mine, l'amélioration de routes ou le développement hydroélectrique).	Servitudes réelles à des fins de conservation, servitudes de conservation, conventions de conservation, accords à long terme et transferts de titres.
Protection d'habitats associés	
Protection d'habitats associés dans une zone adjacente ou située dans la même région que le milieu humide qui sera altéré ou détruit par un projet (p. ex. l'exploitation d'une mine, l'amélioration de routes ou le développement hydroélectrique).	Servitudes réelles à des fins de conservation, servitudes de conservation, conventions de conservation, accords à long terme et transferts de titres.
Restauration des milieux humides	

Création ou restauration de milieux humides dans une zone adjacente ou située dans la même région que le milieu humide qui sera altéré ou détruit par un projet (p. ex. l'exploitation d'une mine, l'amélioration de routes ou le développement hydroélectrique).	Restauration de marais salés, création ou restauration de milieux humides et retrait des obstacles au passage des poissons.
Restauration des habitats associés	
Création ou restauration des habitats associés dans une zone adjacente ou située dans la même région que le milieu humide qui sera altéré ou détruit par un projet (p. ex. l'exploitation d'une mine, l'amélioration de routes ou le développement hydroélectrique).	Comprend la plantation de prairies pour les espèces en péril et la restauration de dunes.

Annexe A

Diagramme des catégories utilisant un vocabulaire uniforme



Annexe B

Tableau des équivalences entre les termes du vocabulaire uniforme canadien et les termes de la North American Wetlands Conservation Act (NAWCA)

Ce tableau montre la relation entre les principales activités incluses dans les propositions canadiennes soumises en vertu de la NAWCA et les termes en vocabulaire uniforme des initiatives. Les principales activités comprennent celles qui sont admissibles ou admissibles sous condition à un financement dans le cadre de la NAWCA, à un financement de contrepartie et autres contributions, comme indiqué. Les notes en bas de page indiquent des détails importants et des critères d'admissibilité associés à ces termes.

Activités principales (Termes de la NAWCA)	Termes en vocabulaire uniforme de l'initiative canadienne
Securement (<i>préservation de l'habitat au moyen d'acquisition ou d'ententes gratuites ou payées</i>)	Protection de l'habitat – à perpétuité ¹
	Protection de l'habitat – moyen terme (10-99 ans) ²
Enhancement (<i>amélioration</i>)	Restauration des milieux humides ⁴
	Restauration des habitats associés ⁵
Management (<i>gestion</i>)	Gestion (des actifs de l'habitat) ⁷
Stewardship (extension or influenced) (<i>intendance</i>)	Protection de l'habitat – court terme (<10 ans) ³
	Restauration des milieux humides ⁴
	Restauration des habitats associés ⁵
	Dommages aux cultures ¹¹
Indirect Costs* (<i>coûts indirects</i>)	Planification de la conservation ⁸
Communication* (<i>communication</i>)	Communication et éducation ¹⁰
Government Relations or Policy** (<i>relations avec le gouvernement ou politique gouvernementale</i>)	Politiques sur les terres et les eaux ⁶
Endowment Fund (<i>fonds de dotation</i>)	Planification de la conservation ⁸
Evaluation* (<i>Assessment</i>) (<i>évaluation</i>)	Science ⁹
Reconnaissance and Design* (<i>reconnaissance et conception</i>)	Planification de la conservation ⁸
Coordination* (<i>coordination</i>)	Planification de la conservation ⁸
Monitoring** (<i>surveillance</i>)	Science ⁹

* Admissible sous certaines conditions. Veuillez consulter l'appel de propositions canadien en vertu de la NAWCA, financement de la période 2021-2022, Tableau 2, pour plus de renseignements.

** Uniquement admissible à un financement provenant d'« Autres contributions ». Inclus pour faire état de toutes les activités principales.

Programmes en vocabulaire uniforme associés aux activités principales en vertu de la NAWCA

¹ Protection de l'habitat – à perpétuité : il s'agit de la protection, ou la préservation, de l'habitat fonctionnel de la sauvagine et l'offre à perpétuité d'un habitat adéquat pour d'autres espèces d'oiseaux.
Comprend : Charges à des fins de conservation – offertes; Charges à des fins de conservation – payées; Désignation par la Couronne; Acquisition en fief simple – achat; Acquisition en fief simple – don; Gestion des terres privées.

² Protection de l'habitat – moyen terme (10-99 ans) : il s'agit de la protection (ou de la conservation) de l'habitat fonctionnel de la sauvagine et de l'offre d'un habitat convenable pour les autres espèces d'oiseaux pour une période de 10 à 99 ans.
Comprend : Charges à des fins de conservation – offertes; Charges à des fins de conservation – payées; Location; Accords de conservation ou accords de coopération pour l'utilisation des terres; Accords avec la Couronne; Accords municipaux ou industriels; Gestion de terres privées.

³ Protection de l'habitat – court terme (<10 ans) : il s'agit de la protection (ou de la conservation) de l'habitat fonctionnel de la sauvagine et de l'offre d'un habitat adéquat pour d'autres espèces d'oiseaux pour une période inférieure à 10 ans.
Comprend : Location; Accords de conservation ou accords de coopération pour l'utilisation des terres; Accords avec la Couronne; Accords municipaux ou industriels; Gestion de terres privées; Sensibilisation.

⁴ Restauration des milieux humides : la création ou l'amélioration d'habitats de milieux humides (et les services qu'ils offrent à la sauvagine et à d'autres espèces d'oiseaux).
Comprend : Mise en œuvre des pratiques de gestion optimales dans le domaine de l'agriculture; Restauration écologique; Restauration hydrologique; Structures de nidification; Intendance.

⁵ Restauration des habitats associés : la création ou l'amélioration d'un habitat en habitat associé propice aux espèces de sauvagine.
Comprend : Mise en œuvre des pratiques de gestion bénéfiques dans le domaine de l'agriculture; Restauration écologique; Sensibilisation; Structures de nidification; Couvert de nidification ensemencé; Gestion des terres privées.

⁶ Politiques sur les terres et les eaux : la création ou la modification des politiques qui touchent l'utilisation des terres ou qui favorisent l'adoption de pratiques plus durables fondées sur des données scientifiques afin de justifier les modifications proposées.
Comprend : aucune activité admissible au financement dans le cadre de la NAWCA ni au financement de contrepartie.

⁷ Gestion (des actifs de l'habitat) : le maintien de la productivité de la sauvagine dans le cadre des projets existants et l'offre d'un habitat convenable pour les autres espèces d'oiseaux.
Comprend : Milieux humides naturels; Milieux humides aménagés; Habitat associé et milieu humide isolé; Reconstruction des milieux humides; Reconstruction d'habitats associés; Structures de nidification; Mise hors service des habitats associés; Mise hors service des milieux humides.

⁸ Planification de la conservation : planification et coordination des programmes de conservation du PNAGS.
Comprend : Outils de planification; Coordination des programmes.

⁹ **Science** : s'intéresse aux activités aboutissant à un résultat en matière de recherche, d'évaluation, de surveillance et d'inventaire.

Toutes les activités aboutissant à un résultat en matière de recherche, d'évaluation, de surveillance et d'inventaire.

Comprend : Évaluation des programmes sur l'habitat; Inventaire de l'habitat/du paysage; Sciences de la sauvagine ou de la faune.

¹⁰ **Communication et éducation** : programmes visant à informer et éduquer le public et les partenaires afin de faire preuve de leadership sur les enjeux liés aux politiques du gouvernement ou de l'industrie, et à favoriser les nouvelles possibilités de financement et de partenariats. Ces activités sont associées à la promotion du PNAGS et des plans conjoints, ainsi que des programmes et projets connexes dans le cadre de cette initiative.

Comprend : Communication et éducation; Retombées des succès de conservation.

¹¹ **Dommages aux cultures** : Compensation pour les propriétaires fonciers des dommages aux cultures causés par la sauvagine et des mesures prises pour prévenir ces dommages.

Comprend : Compensation pour les dommages aux cultures; Prévention des dommages aux cultures.

¹² **Mesures d'atténuation compensatoires** : la création, la préservation, la restauration ou l'amélioration des milieux humides ou des habitats associés pour compenser les répercussions sur d'autres milieux humides ou habitats associés. Aligné avec les exigences provinciales et fédérales en matière de compensation, ou avec les exigences propres à un projet.

Comprend : Restauration des milieux humides; Protection des habitats associés; Restauration des milieux humides; Restauration des habitats associés.